

# CONSOM'ACTION THONVILLE

N° 16  
Mars 2016



## TOUT SUR L'A 31 BIS

*Ce seizième numéro du bulletin édité par l'UFC Que Choisir de Thionville sera consacré à l'A 31 bis et aux débats qui ont accompagné ce projet. Sans nécessairement l'approuver une large majorité du public s'accorde sur la nécessité de réduire la congestion actuelle de l'A 31. Aux yeux de beaucoup la situation se dégrade. Des congestions très critiques sont prévues d'ici à 2030. Aussi, le principe directeur de cette A 31 bis consiste à aménager un itinéraire de 115 km entre le péage de Gye en Meurthe et Moselle et la frontière luxembourgeoise. Lors du débat public, certains participants ont limité cet encombrement à la partie nord, celle allant vers le Luxembourg. D'autres ont fait état d'une croissance prévue au nord de Nancy qui resterait toutefois à confirmer. Après le débat, des décisions...*

## Une congestion à gérer

Une congestion survient lorsque la demande de capacités de transport ne peut pas être totalement satisfaite. Gérer cela consiste à exploiter de façon préventive la capacité disponible qui est limitée. Afin d'éviter les congestions, l'Etat est en droit de prendre des mesures exceptionnelles, qu'elles soient techniques ou économiques. De telles décisions de délestage sont prises pour maintenir la stabilité du réseau, respecter ses limites de charge et éviter les défaillances. Dans l'intérêt de tous.

Retards, pollution, impacts négatifs sur l'économie et accidents... Les acteurs du territoire ont été nombreux à dénoncer les conséquences de la congestion autoroutière. Les solutions proposées divergent. Mais quasiment tous (usagers comme décideurs) reconnaissent une situation d'urgence. L'amélioration de la sécurité des automobilistes et des agents d'exploitation fait l'unanimité. Les accidents sur l'A 31 (dont le nombre se rapproche de la moyenne nationale) sont plus graves que sur l'ensemble des autoroutes françaises. Ce sentiment d'insécurité semble partagé par tous les usagers. Certains l'expliquent par la cohabitation importante entre les poids lourds et les véhicules légers.

(Lire les détails en pages 4 et 5)

UFC - Que Choisir  
Thionville

2, rue d'Austrasie  
57100 THIONVILLE  
Tel. 03 82 51 84 29

[contact@thionville.ufc-quechoisir.fr](mailto:contact@thionville.ufc-quechoisir.fr)

Adresse internet :  
[www.ufcquechoisir-thionville.fr](http://www.ufcquechoisir-thionville.fr)

DANS CE NUMÉRO :

8 ans de présidence	2
Des litiges bien traités	3
L'A 31 bis...	4
... revue côté usager	5
Défendre l'environnement	6
Un bénévole à votre service	7
Assemblée générale	8

## ASSEMBLEE GENERALE LE 10 MARS 2016

Chers adhérents,

Le président et son conseil d'administration vous invitent à participer à l'assemblée générale de l'UFC- Que Choisir de Thionville. Elle aura lieu le jeudi 10 mars 2016 à partir de 18h salle Verlaine (à coté du théâtre municipal), 1 rue du Général Walker à Thionville.

A l'ordre du jour : rapport moral, rapport d'activité, rapport financier, renouvellement du Conseil d'Administration et questions diverses. A l'issue de cette assemblée, le docteur Pierre Cuny, endocrinologue, donnera une conférence. Un pot de l'amitié sera offert en clôture de cette soirée.

Pour assister à cette assemblée générale, il est indispensable de vous munir de votre carte d'adhérent. En cas d'empêchement, veuillez nous réexpédier le pouvoir situé en dernière page, dûment rempli, daté et signé (voir en page 8).

# Denis Lognon quitte la présidence

**Lors de la prochaine assemblée générale, le président Denis Lognon fera savoir qu'il quitte la présidence de l'UFC de Thionville. Après un bilan exemplaire pour un poste qu'il occupait depuis avril 2008.**

L'assemblée générale de l'UFC- Que choisir de Thionville du 10 mars prochain sera marquée par une annonce du président Denis Lognon. Il ne se présentera plus à la présidence de l'association. Avec lui, nous faisons le bilan de huit années bien remplies.

En avril 2006, il est entré comme conseiller-litiges bénévole à l'association. « **A l'époque nous comptions 500 adhérents. Nous tenions une permanence hebdomadaire salle du Manège. Des entretiens qui manquaient de confidentialité** ». Denis Lognon découvre le droit de la consommation et s'engage au plan fédéral. Il devient formateur dans l'utilisation du système informatique UFC (Gestal) pour le Grand-Est. « **J'ai appris à connaître et à aimer ce mouvement associatif** ». En 2007, il prend en plus les fonctions de trésorier adjoint. En avril 2008, lors de la réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée générale de l'association, le président d'alors annonce qu'il quitte ses fonctions. Faute de volontaires, Denis Lognon prend les rênes de l'UFC et les clefs du local. « **En restant deux années de plus, rue du Manège, avec une seule permanence hebdomadaire, nous sommes passés à 900 adhérents. Nous avons une secrétaire à mi-temps répondant au téléphone et assurant le courrier. Il nous fallait trouver de nouveaux bureaux. Le 1er septembre 2009, nous les avons rue d'Austrasie. Là, nous recevions nos adhérents du lundi au jeudi de 14h30 à 18h. Quelques mois après nous y ajoutions le vendredi après-midi** ». Répercussion immédiate : recruter et former d'autres bénévoles.

## 1300 adhérents

Tout cela pour dépasser les 1000 adhérents après 2010. « **Nous avons embauché un salarié juriste, une secrétaire (sous forme de contrats aidés). Autre grande satisfaction : accueillir sept élèves-avocats et des stagiaires issus de l'Université de Lorraine. Et aujourd'hui, nous sommes à 1300 adhérents** ». Ce déploiement de moyens s'accompagne d'interventions régulières dans les médias (radio-France bleu, le « **Republicain-Lorrain** ») qui font rayonner l'UFC au-delà du bassin thionvillois. « **Nous représentons les consommateurs et les usagers dans diverses instances départementales touchant à la consommation (aménagement commercial, taxis, dépanneurs autoroute) ou à des services publics (ville de Thionville, Agglo Portes de France, Maizières-les-Metz, Point d'Accès au droit à Thionville ou à la Maison de la justice dans le Val de Fensch)** ».



**Denis Lognon a occupé la présidence de l'UFC de Thionville huit années durant.**

## L'or du bénévolat

A la retraite professionnelle en 2006, Denis Lognon s'est tout de suite lancé dans le bénévolat. Dix ans après, il en tire un bilan rempli de satisfactions personnelles. **Un égoïsme consistant à aider les autres** pourrait-on dire. Aucun paradoxe là-dedans car la défense du consommateur est aujourd'hui une lutte quotidienne. « **Il s'agit de comprendre des gens dans la détresse face à des individus ou sociétés sans scrupules. Pour plus d'efficacité nous avons créé une Union Régionale Lorraine. Nous fonctionnons en osmose dans les quatre départements. Les campagnes nationales de l'UFC trouvent un relais sur le terrain. Nous organisons des conférences de presse. Des rubriques régulières paraissent dans le *Republicain-Lorrain*** ». 8 années de présidence ponctuées de moments forts au travers de certains litiges comme la liquidation judiciaire de la société **Vogica** ou encore l'affaire **Gouth** qui s'est soldée par un dédommagement de chacune des 23 victimes.

« **Animer une équipe de bénévoles en jouant la carte de la reconnaissance est une grande satisfaction personnelle** ». Après l'assemblée générale, le conseil d'administration de l'UFC de Thionville choisira un nouveau président. Denis Lognon restera administrateur à l'association et se tiendra à sa disposition. Il continuera à lui apporter toute son expérience en plus de fonctions électives qu'il assume depuis deux années dans la commune où il réside.

# Des litiges bien solutionnés

## Le métrage doit être précis

Le 2 octobre 2015, Monsieur et Madame X visitent la foire internationale de Metz et se rendent sur le stand d'exposition d'un cuisiniste.

Le vendeur, bon commercial, les incite à examiner une offre commerciale pour l'achat d'une cuisine équipée intégrée au prix de 10 000 euros au lieu des 18 000 euros initiaux. Un dessin suivi d'un plan d'installation établis avec des cotes de métrage approximatives leurs sont soumis. Convaincus et pensant bénéficier d'un droit de rétractation, le couple signe un bon de commande suivi d'un acompte de 1500 euros. Ils règlent également les opérations de métrage alors que ces dernières n'ont pas été réalisées in situ (comme l'impose le droit).

De retour à leur domicile, M. et Mme X constatent que l'installation envisagée sur croquis est incompatible avec les infrastructures de leur cuisine. Malgré leurs démarches tant auprès du cuisiniste que d'un médiateur tendant à faire annuler le bon de commande, l'absence d'un droit de rétractation est opposée du fait que le contrat a été établi sur le stand même (le délai de rétractation de 14 jours vaut uniquement pour tout contrat conclu à distance ou au domicile).

Le 19 novembre 2015, le couple sollicite l'association UFC - Que choisir de Thionville pour régler ce litige. Nos adhérents ne s'étaient pas engagés sur un contrat suffisamment déterminé. L'UFC - Que choisir de Thionville rappelle au cuisiniste ses obligations contractuelles. Elles auraient dû consister en une étude technique préalable, notamment un métrage de la pièce. Cette opération lui aurait ainsi permis d'apprécier la faisabilité de l'installation de la cuisine et d'en informer nos adhérents. L'énoncé de deux condamnations prononcées, pour des mêmes affaires, par deux juridictions civiles mosellanes est également adressé à ce professionnel. Le 9 décembre 2015, en réponse à l'intervention de l'UFC - Que choisir Thionville, le cuisiniste en cause annule le bon de commande et rembourse l'acompte à nos adhérents.

## L'acompte remboursé

L'adhérente s'était inscrite à un centre d'amincissement avec un crédit affecté proposé par le centre. Après avoir versé un acompte de 337 euros, elle se rétracte dans les temps. Cependant la directrice du centre refusait, dans un premier temps, de rembourser l'acompte.

Suite à notre intervention, elle lui adresse un chèque de 280 euros, et prétend que les 57 euros restants représentent des frais de dossier. Mais nous allons insister pour lui faire comprendre qu'elle doit tout rembourser.

## Une réduction bienvenue

Après avoir signé un bon de commande d'un montant total de 18 000 euros dans le cadre de la réalisation de travaux d'isolation et installation de chaudière à leur domicile, les adhérents ont eu le réflexe, certes tardif, de venir à l'UFC de Thionville. Quand il a vu le bon de commande, le président de l'UFC a trouvé que les tarifs étaient excessifs. On a mené des pourparlers, essentiellement au téléphone. Ceci a abouti à une réduction de 3.000 euros sur le total des travaux.

## Cotisations sociales élevées

Ici, le litige porte sur le montant du capital versé à l'adhérent au terme d'un contrat d'assurance. Il y a plus d'un an, l'adhérent reçoit une notification l'informant sur le montant à percevoir. Ce dernier « **tenant compte, disait l'assureur, des prélèvements sociaux effectués** ». Cependant, au moment du versement dudit montant, il était diminué de 1190 euros. L'assureur justifiait cette somme comme « **le montant des cotisations sociales au taux de 15,5%** ». L'UFC a contesté ce double prélèvement au titre des cotisations sociales.

## Ne pas payer l'erreur bancaire

L'adhérente, assurée auprès de Banque Populaire, a voulu résilier son contrat ayant trouvé une formule plus intéressante au CIC. Son futur conseiller CIC lui a donné les instructions pour procéder à la dite résiliation. Suite à ces formalités, la Banque Populaire contestera, quelques mois plus tard (ils ne l'ont pas fait dans l'immédiat) la légalité de la démarche. Elle lui demande de verser les cotisations. L'UFC de Thionville a fait comprendre aux deux assureurs que notre adhérente « **ne paiera pas pour les erreurs commises par le conseiller CIC et que dans tous les cas la Banque Populaire n'est pas exempte de tout reproche puisqu'elle a mis plusieurs mois avant de réagir** ».

# L'autoroute A 31 bis ...

**« Le projet de l'A 31 bis devrait permettre de réparer des erreurs commises depuis quarante années ». Jacques Blindauer a participé à l'atelier de financement et au débat public. Il nous livre ses réflexions pour un projet cohérent et financé de façon « intelligente ».**

Jacques Blindauer a participé à titre personnel à l'atelier de financement de l'A 31 bis. Il a été choisi par la Commission particulière du débat public pour rapporter les enseignements principaux de cet atelier qui a réuni 19 personnes. Par ailleurs, administrateur à l'UFC de Thionville, il nous livre ici ses réflexions sur un projet qu'il inscrit dans l'histoire de notre région.

« Depuis plus de 20 ans, différents projets d'aménagement ont été envisagés. Notamment celui de l'autoroute A 32. Il avait fait l'objet d'un débat public du 3 mars au 3 juillet 1999. Il a été abandonné en 2010. Suite aux travaux de la commission « Mobilité 21 », le gouvernement a fait de l'A 31 bis l'une de ses priorités d'aménagement en 2013. Cela fait deux débats publics à un million d'euros pièce ». Pour Jacques Blindauer « le problème de l'A 31 bis, chaque usager le connaît. Cette autoroute est saturée avec 70 000 véhicules par jour. Soit autant que l'A1 entre Paris et Lille ».

## 40 ans d'errance politique

« Quarante ans d'errance nous ont conduits à cette impasse. D'abord le positionnement de l'A 4 au nord de Metz a été une erreur politique. Elle aurait dû être au sud » lance Jacques Blindauer pour qui « l'abandon des ports français est une tragédie. Tout le trafic maritime passe par la Hollande. Les marchandises partent ensuite vers le sud par la route. Là aussi le ferroutage aurait été une solution. Une autre erreur a été de faire passer les autoroutes au milieu des villes comme à Nancy, Metz, Thionville, mais aussi Reims ou Lyon. Autant de nuisances pour la santé des populations, la pollution des monuments et des embarras de circulation multipliés. »

Dans cette analyse des quatre décennies « d'erreurs politiques » Jacques Blindauer n'oublie pas l'abandon des petites gares au profit des autobus affrétés par la SNCF. « Aujourd'hui, il faut faciliter la migration quotidienne des salariés français vers le Luxembourg. Alors que les camions allemands passent par chez nous car l'autoroute est gratuite (contrairement à chez eux) ».



*Jacques Blindauer, administrateur bénévole à l'UFC de Thionville et à la Fédération, nous livre ses réflexions sur un projet qu'il inscrit dans l'histoire de notre région. « Quarante ans d'errance nous ont conduits à cette situation de laquelle nous devons sortir d'une façon intelligente ».*

# ... revue côté usager

Toutefois, M. Blindauer reconnaît la qualité du dossier présenté par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Lorraine tel qu'il figure ci-contre. « **Un état des lieux a ainsi été fait pour servir de base aux discussions. Le débat public a soulevé des questions. Par exemple sur le financement. Cette autoroute a été payée une première fois lors de sa construction. Il faudra remettre la main au porte-monnaie une deuxième fois pour sa rénovation (si on choisit la formule de la concession).** »

Autre point soulevé lors du débat public : l'écologie. Pour certains associatifs, l'A 31 bis participerait à l'intensification du transport routier avec des conséquences néfastes pour l'environnement humain, naturel et agricole. «**La moins pire des solutions serait aujourd'hui de réaliser l'A 31 bis rapidement donc sous forme de concession. Avec une gestion intelligente de l'utilisateur. En faisant surtout payer ceux qui l'utilisent sans l'avoir financée** ». En outre, pour Jacques Blindauer « **l'A 31 bis devrait assurer un réel gain de temps, de sécurité et de préservation de l'environnement. L'idée d'un télépéage devrait aussi être creusée notamment pour tous les usagers étrangers qui en usent sans payer et ne respectent pas le principe pollueur/payeur** ».



70 000 véhicules par jour sur l'A 31.

## La fiche d'identité du projet A 31 bis

### • MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (DREAL Lorraine)

### • CONTEXTE

L'autoroute A31, en particulier dans sa traversée du « Silon lorrain », connaît depuis plusieurs années des phénomènes importants de congestion routière, liés à la superposition de trafics locaux, de trafics d'échanges régionaux et d'un transit international nord-sud.

Le Gouvernement en a fait une de ses priorités d'aménagement suite aux travaux de la commission « Mobilité 21 ».

### • OBJECTIFS

- Aménagement d'une liaison autoroutière entre la Meurthe-et-Moselle (Gye) et la frontière luxembourgeoise
- Amélioration des conditions de circulation et de sécurité de l'autoroute A31
- Remise à niveau environnementale des sections élargies
- Accompagnement de l'attractivité économique du territoire

### • CARACTÉRISTIQUES

- 90 km d'aménagements, dont un barreau neuf entre Gye et Dieulouard présentant cinq variantes de tracé
- Aménagements des infrastructures existantes avec mise à deux fois trois voies et construction de nouveaux tronçons autoroutiers à deux fois deux voies
- Différentes options de modalités de financement : mise à péage éventuelle de certains tronçons, existants ou à construire

• **CÔÛT** : entre 1,1 et 1,4 milliard d'euros, selon les variantes du tracé

• **DATE DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE** : horizon 2024 à 2030 (selon le scénario de concession)

# Une commission environnement

***Fin 2015, les référents environnement des Associations Locales de Lorraine se sont réunis au siège de l'Union Régionale. Pour définir ensemble les interventions de l'UFC dans ce domaine .***

Cette réunion a permis des échanges sur les points inscrits à l'ordre du jour.

**Y ont participé :** Odette Beaumont (Nancy) Gilbert Morhain (Metz) Christian Frohnhof (Thionville) Roger Lang (Moselle-Est) Nicole Hoerner (Moselle-Est) Christiane Lecoanet (Vosges) Anne-Marie Dehu (Sarrebourg) et Patrice Parmentier (Sarrebourg).

A l'instar de l'Association Locale (A.L.) de Moselle-Est, la commission environnement souhaite être représentée dans différentes instances de concertation avec les professionnels et les pouvoirs publics. Ses membres entendent participer activement à des colloques ou séminaires pour exprimer les positions de notre mouvement.

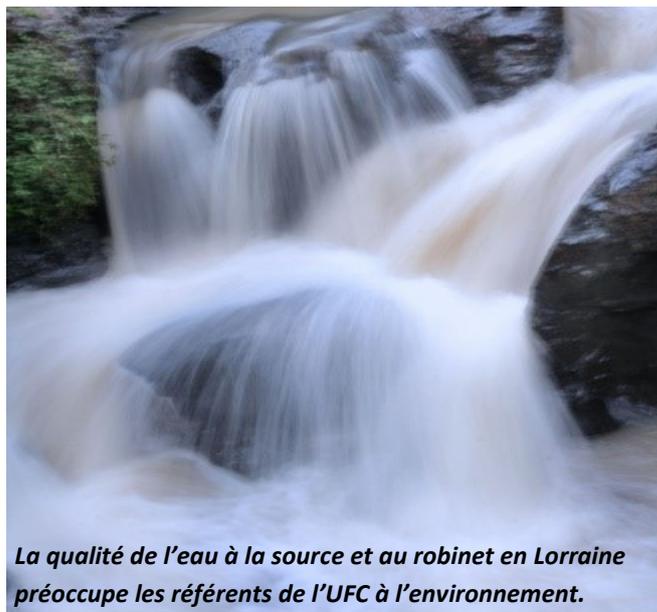
Les sujets suivis par cette commission seront très variés : qualité des eaux à la source et au robinet, traitement des déchets, assainissement, antennes téléphoniques, qualité de l'air.

**La prochaine réunion aura lieu courant juin 2016 à Nancy.**

## Traitement de l'eau et des déchets

A partir de dossiers locaux la commission agit par :

- Le conseil et l'appui à nos adhérents sur les questions environnementales.
- La constitution d'argumentaires.
- Sa présence à des commissions : exemple la qualité des eaux de rivière, plan départemental de traitement des déchets, plan régional santé environnement.
- Le suivi de préconisations environnementales : exemple le suivi de l'ennoyage des mines.
- La représentation de l'association dans les instances prévues par la loi : exemple Commission locale de l'eau, Commission Consultative de Service Public, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, etc...



***La qualité de l'eau à la source et au robinet en Lorraine préoccupe les référents de l'UFC à l'environnement.***

## Visions consuméristes

Par rapport aux associations de protection de l'environnement, l'UFC se considère complémentaire, ses actions intégrant particulièrement la vision consumériste dans les dossiers environnement.

- La pollution de l'eau et notre présence dans les commissions ad-hoc ont été développées par les représentants de **Moselle-Est** ainsi que la gestion des déchets.
- La pollution de l'air et l'enquête publique ont été abordées par le représentant de **l'A.L. de Thionville**.
- Le représentant de **l'A.L. de Metz** est intervenu sur la mission de l'UFC dans le domaine agricole et celui de la gestion des boues.
- Les représentants de **l'A.L. de Sarrebourg et de celle d'Epinal** ont évoqué les dossiers touchant l'environnement en demandant d'affiner le rôle de l'UFC dans ces domaines.

Il s'avère que nos interventions sont appréciées et écoutées dans les différentes instances où nous siégeons comme intermédiaires entre les décideurs et les consommateurs. Nous avons aussi un rôle de lanceur d'alerte par exemple au travers des enquêtes publiques.

## Interview

# Claude Holstein, conseiller-litiges

***Claude Holstein, 82 ans, est conseiller-litiges à l' UFC Que - Choisir de Thionville. Il explique sa mission en répondant à six questions.***

### Pourquoi être venu à l'UFC?

Tout a commencé il y a plus d'une vingtaine d'années par une annonce parue dans le « Républicain-Lorrain » dans laquelle l'UFC cherchait des bénévoles. Retraité depuis 1990, je faisais déjà partie de l'association *Les Amis des Orgues de Florange*. J'ai aussi été membre fondateur et président de l'association des parents d'élèves de cette même commune dès 1967. Mais, j'avais encore de la disponibilité et les questions de consommation m'intéressaient. J'ai donc pris un poste de conseiller-litiges dans l'habitat et le tourisme. Aujourd'hui, je fais aussi partie du conseil des sages dans ma commune (interface entre les seniors et la ville).

### Comment a évolué l'UFC à Thionville en 20 ans?

Il y a 20 ans, nous occupions un local en face du conservatoire. Avec une dizaine de bénévoles nous tenions une seule permanence hebdomadaire. Nous faisons un travail de groupe. Nous suivions aussi des formations. Aujourd'hui, ces dernières sont encore plus pointues et nous sommes seuls lors d'une permanence quotidienne face aux soucis de l'adhérent.

### Qu'est ce que cela vous apporte au plan personnel?

D'abord, je rends service au consommateur. Puis, j'étends mes connaissances. Ingénieur de formation, j'étais l'interface entre les usines et la DRIRE (Ndir : La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement était un service déconcentré du ministère français de l'Écologie). Face à l'engouement du public pour les voyages organisés, les arnaques se sont multipliées y compris sur internet. Il a fallu adapter nos moyens de défense...

### Comment s'adapter à l'évolution des litiges?

D'abord, comme je l'ai dit, en se formant. Ce que nous faisons plusieurs fois lors de notre parcours. Même si je continue encore à travailler au crayon de papier et avec une gomme, j'utilise les bons arguments juridiques tant au plan européen que national. En m'appuyant sur ces textes, je rédige les courriers adressés aux Tour-opérateurs en face de l'adhérent. Je lui présente ma lettre avant de l'envoyer...

***Claude Holstein, 82 ans, est conseiller-litiges à l'UFC Que Choisir de Thionville. Il conseille bénévolement nos adhérents depuis plus de vingt années. Surtout dans le domaine des voyages et du logement.***



### Des litiges marquants ?

Une de mes affaires est passée au tribunal. Elle portait sur une manœuvre frauduleuse concernant un contrat de bail. Pour se débarrasser de son locataire, un propriétaire lui avait fait croire qu'il voulait vendre sa maison. Or, on s'est aperçu qu'il s'agissait d'une manœuvre puisqu'un panneau proposait ensuite de louer le bien. L'avocat a utilisé nos arguments pour assoir sa défense. Notre adhérent a été indemnisé.

### Les qualités du bon conseiller-litiges ?

Il est indépendant et ne se base que sur la loi. Il ne prend pas les affirmations de l'adhérent pour argent comptant. Il vérifie leur véracité et leur cohérence. Il n'utilise par la structure de l'UFC pour servir ses propres intérêts.

# ASSEMBLEE GENERALE

Chers adhérents,

Le président et son conseil d'administration vous invitent à participer à l'assemblée générale de l'UFC- Que Choisir de Thionville le jeudi 10 mars 2016 à partir de 18h salle Verlaine (à coté du théâtre municipal), 1 rue du Général Walker à Thionville. A l'issue de cette assemblée, le docteur Pierre Cuny, endocrinologue, donnera une conférence sur deux thèmes : vraies ou fausses rumeurs sur l'alimentation actuelle et maladie de la thyroïde, fantôme ou réalité? Poursuite des discussions autour d'un pot de l'amitié offert aux participants.

Directeur de la Publication : Denis Lognon  
Rédaction/Maquette : Christian Frohnhofner  
Impression : L'Huillier à Florange  
Date de dépôt légal : mars 2016  
ISSN : 1968-7524  
Tirage : 1300 exemplaires  
Tous droits de reproduction réservés

## Pouvoir

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

N° CARTE D'ADHERENT.....

DONNE POUVOIR A .....

de me représenter à l'assemblée de l'UFC- Que Choisir qui se tiendra le jeudi 10 mars 2016.

Fait à....., le .....



29, boulevard Jeanne d'Arc, tel. 0382340077

## Bulletin d'adhésion

L'UFC-Que Choisir Thionville existe grâce à votre adhésion.

L'UFC-Que Choisir Thionville ne peut agir que pour ses adhérents.

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE .....

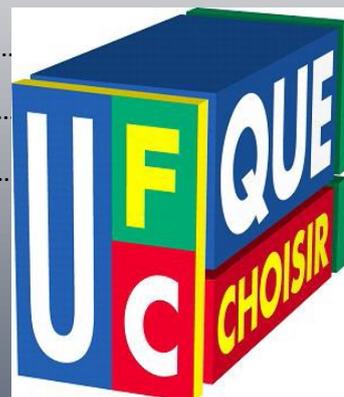
CODE POSTAL..... VILLE.....

TEL..... MAIL.....

Je renouvelle mon adhésion : 23 € (valable un an de date à date).

J'adhère à l'association : 30 € (rayer les mentions inutiles)

Je fais un don à l'association d'un montant de .....€ (1)



(1) Un justificatif fiscal vous sera envoyé par retour du courrier.